

# PV AGO DU 08-01-2021 CPM

## par visioconférence

**Présents sur place** : voir feuille émargement

**Pour le CODIR ET BUREAU** : AUGÉ Philippe, AUGÉ Thierry, BANNET Philippe, BEAUVALLET Isabelle, CRISTOFOLI Stéphane, DUGUE Sébastien, JAYMOND Sandrine.

**Pour les adhérents** : CLARET Thierry

**Pour la section enfant** : JAYMOND Louane

**Pour la municipalité de la Mure** : JAYMOND Pascal

**Présent en visioconférence** : BARTHOLME Philippe, BETEND Stéphane, LERESTEUX Catherine

**Excusées** : DUBOIS Bernadette, DHAUD Sandrine

Lien envoyé à 18h20 pour début de séance à 18h30

### 1. Présentation de l'ordre du jour.

Accueil du Président

Dépouillement des votes par courrier et annonce des résultats

Réponses aux questions reçues

Questions diverses

### 2. Présentation des rapports et commissions.

Le diaporama des rapports (moral, financier compte de résultat et budget prévisionnel) et des différentes commissions a été envoyé le 6/12/2020 à chaque adhérent de 2019-2020 et de 2020-2021, par mail. Le matériel concernant le vote par correspondance dans le respect de l'anonymat a été envoyé par courrier postal aux adhérents à jour de leur cotisation pour la saison 2020-2021. Les questions diverses ont pu être envoyées par mail durant 1 mois, clôture des votes le 07/01/2021 à minuit.

### 3. Dépouillement des enveloppes en double comptage.

31 votants / 38 adhérents à jour de leur inscription (pièce justificative : enveloppe courrier)

28 listes pour, complètes

2 listes modifiées

1 liste nulle car signée

**Participation de 81.5% des membres**

#### VOTES

30 Votants	POUR	CONTRE	ABSTENSION
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	28	1	1
RAPPORT FINANCIER	28	1	1
COMPTE DE RESULTAT 2019-2020	28	1	1
BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021	28	1	1

**Validation des rapports avec 93,4% POUR, 3,3 % CONTRE ET 3,3% ABSTENTION**

## ELECTION CODIR

30 votants	POUR	CONTRE
AUGE Philippe	29	1
AUGE Thierry	29	1
BANNET Philippe	29	1
BEAUVALLET Isabelle	29	1
DUBOIS Bernadette	30	0
DUGUE Sébastien	30	0
JAYMOND Sandrine	29	1
LERESTEUX Catherine	29	1
NICOLAS Isabelle	30	0
REVIAL Jacques	30	0
VAGNOL Serge	30	0
VELLER Florence	30	0

**Validation du CODIR avec entre 100% et 96,6 % POUR et 3.2 % CONTRE**

### 4. Réponses aux questions préparatoires de l'AGE.

### 5. [Commission Présidence](#) :

### 6. Pourquoi vous ne faites pas une AG en Visio conférence ?

### 7. Préparation de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur qui sera prochainement débattu : Peut-on avoir quelques infos, projet, avancement, but recherché...

Nous avons choisi ce mode d'AG d'une part parce que bien que la mise en œuvre soit certes plus lourde avec l'envoi des courriers et le traitement des retours, c'est un mode fiable.

On a fait un rapide sondage auprès de personnes travaillant en télé travail, le retour est simple : l'invitation est facile à faire, il faut que chaque participant ait une connexion internet et maîtrise un minimum le pc, la connexion en Visio dépend du débit disponible donc du lieu d'habitation et aussi de l'heure (sûrement fonction des autres usagers) cela passe bien paraît-il avant 10h00 et après 22h00 mais ce n'est pas une constante, il faut un outil de Visio qui accepte un grand nbre de personnes et avoir tous le même bien sûr.

D'autre part, on s'est appuyé sur l'exemple de la FFESSM.

Je comprends bien que c'est frustrant du point de vue dialogue et convivialité, et je suis le premier à le regretter. Toutes les associations que je connais souffre des mêmes maux, ce COVID détruit la fédération des équipes autour d'un projet pour les membres actifs... Les membres, moins motivés ne se sont même pas réinscrit, il faut les comprendre, pour le moment nous n'avons pas de retour sur notre investissement financier". Et j'ai peur que cette situation ne perdure que de trop.

Tu me demandes à quoi servira la réforme de nos statuts et règlement intérieur (si elle est acceptée en assemblée générale extraordinaire). Et bien tout simplement à s'adapter à l'évolution de notre club, nos statuts et règlement intérieur datent de 2006, depuis le club a grandi, s'est épanoui, et il est nécessaire de répondre aux besoins de modernisation, d'accompagnement de notre structure et de nos membres. J'ai donc demandé à notre fédération un modèle type de statuts et règlement pour être au plus près de notre fédération de tutelle dans la rédaction de ceux-ci. Ensuite j'ai envoyé à notre " bureau" le projet global pour correction, modification, le tout en ayant bien en tête que nous avons un fonctionnement participatif. Pour le moment Stéphane Cristofoli a fait une relecture et des ajustements. Ensuite le projet sera envoyé et débattu par le CODIR et là aussi, modifié corrigé, complété. Enfin il sera soumis au vote par les adhérents en AGE. Tu comprendras qu'en l'état actuel le projet ne puisse avancer. Rien ne presse, aller trop vite c'est risquer un mauvais projet. Je veux une satisfaction globale sur ce travail.

#### **8. Recherche d'aides financières suite crise sanitaire et pour nos prochaines opérations. Vers quelles aides vous orientez-vous ?**

Pour ce qui est sujet de demande de subventions, il ne faut pas oublier que toute subvention demande une participation active des adhérents. Je parle des subventions du département, de la région ou de L'agence nationale du sport. Il faut trouver un projet pas chronophage, en dehors des vacances scolaires de préférence et des week-end. En effet, au sortir de cette période spéciale beaucoup d'entre nous voudront profiter de cette liberté retrouvée... J'ai des idées et je les soumettrai avant toute demande au CODIR et ferai un sondage auprès des adhérents.

#### 9. Commission Matériel :

#### **10. Baisse de plus 30% des effectifs : pour info, tendance générale aussi dans les autres clubs**

**Entretien du matériel, TIV : 69 blocs contrôlés (30 club + 34 perso)  $30+34=64$ , petite erreur ou que sont ses 5 blocs manquants ?**

Il y a bien une erreur., Il y a eu 72 blocs contrôlés (32 club et 40 perso).

#### **11. Pas d'investissements prévus : pas de besoins ou prévoyance financière due à la pandémie ?**

C'est un peu des deux. On pourrait toujours investir dans une stab ou deux, idem pour des combinaisons, mais vu la diminution du nombre d'adhérents, on a suffisamment de matériel pour répondre à la demande cette année, donc on n'a pas besoin d'engager des dépenses de ce côté.

#### 12. Commission Formation :

### **13. Quid formations jeunes et Handi ? Développement, encadrement... Peut-on avoir quelques infos ?**

Il y a bien des formations jeunes NIV 1 et NIV 2 ainsi que du renforcement NIV1. Ceci sur 3 groupes. Pour le « HANDI », il y a une personne qui est encadrée et qui est dans le groupe renforcement NIV 1. Au club, nous avons la chance d'avoir 4 personnes EH1.

Les formations jeunes sont conformes au manuel de formation de notre fédération.

Pour le Handicap, à ce jour, une seule personne PESH20 et également NIV 1 est inscrite, elle est intégrée dans le groupe NV 1 renforcement.

### **14. [Rapport financier :](#)**

#### **15. Baisse du coût de location de la piscine : la CCM a baissé le prix ou les CPM ne paie pas le temps de fermeture de la piscine ou ... ?**

Sur 2020, La piscine n'a pas été facturée pendant le confinement.

Pour 2020-2021, nous avons négocié une subvention (50% du coût de la piscine) de la ComCom diminuant sérieusement le coût de location.

D'autre part, nous n'avons pas repris la ligne d'eau du lundi.

#### **16. Diminution de la contribution pour les formations : A quoi correspondent les 400€ du budget prévisionnel ?**

La diminution de la contribution à la formation prévoit le remboursement pour 1/3 les prépas N4 de Patrice A et Philippe B. Aucune demande de formation et avec le COVID tout est en suspens pour cette année.

#### **17. Diminution du budget Sortie WE du fait de la diminution des participants et l'incertitude des conditions d'accueil liée à la COVID : d'où vient la différence dans le compte de résultat entre l'organisation des sorties (charge 6282) et participation des adhérents aux sorties (produit 7581) ?**

Diminution de la contribution aux sorties : moins d'adhérents donc moins de participants aux sorties.

Sur le budget 2019-2020 décalage entre organisation des sorties (6282) et participations aux sorties par les adhérents (7581) des acomptes ont été versés pour les sorties reportées (Cap Croisette-UCPA ...) et certains adhérents ont demandé le remboursement de leur acompte.

**18. Incertitude sur les aides financières qui seront attribuées par la FFESSM régionale et départementale. A-t-on des perspectives ? des demandes de subventions en cours ou à venir? Des aides attendues de la FFESSM au niveau national, régional ou départemental ?**

Les demandes de subventions FDVA/DDCS (Fonds pour le Développement de la Vie Associative/Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sont à déposer avant le 8 février ; ces actions à prévoir doivent tenir compte de la disponibilité des bénévoles. A noter, on a moins de retraités dans nos effectifs que les autres années pour répondre à des actions durant les vacances scolaires. Le nouveau CODIR aura à réfléchir sur les actions à mettre en place pour aider le financement de l'association.

19. Projets à venir :

**20. Aménagement de la rampe d'accès lieu-dit "Barque Amor". J'attire juste l'attention sur le fait qu'il faut être prudent. Est-on, sur du domaine public ou privé ? Qu'est-il possible de faire en bord de lac et de route nationale ? Un budget est-il prévu? ....**

**21.**

Tous les projets dépendront de l'évolution COVID et dans tous les cas seront discutés et décidés en CODIR.

Et comme il est souligné dans la question, tout aménagement potentiel sera soumis, à minima, à l'avis de la Mairie concernée, qui nous demandera, peut-être d'interroger une autre instance.

Je rappelle que, dans le projet initial de l'aménagement des lacs, ce parking devait être supprimé pour raison de sécurité. Il faudra aborder cette question avec la Mairie concernée et/ou la ComCom.

**22. Autre question/demande : Est-il possible d'avoir un retour sur les dernières subventions reçues, en particulier concernant l'ANS (dossier de demande, attribution, répartition faite)**

Les 1500 euros de financement pour la réduction des inégalités pour les jeunes et les personnes en situation d'handicap ont été demandés sur l'exercice 2018-2019 (du 1/9/18 au 31/8/19). Cette subvention relève de l'exercice 2018-2019 mais nous avons néanmoins des dépenses à ce titre en 2019-2020.

Sur l'exercice sept 2019- août 2020 à l'ordre du jour de cette AG, nous n'avons pas fait de demande supplémentaire de subvention CODEP, CNDS et ANS. D'une part, nous avons été pris de court pour faire les demandes de subvention et d'autre part, la crise sanitaire s'est invitée dans notre activité.

Au sujet de la sortie Handi du mois d'octobre 2019, le club a participé au titre de la subvention du début d'année 2019 à hauteur de 80 euros/pers pour deux membres en situation d'handicap et deux encadrants (30 euros /personne pour 4 personnes et 200 euros pour le transport).

Pour la sortie jeune CODEP d'octobre 2019, le club a financé cette subvention à hauteur de 500 euros.

Le détail des financements qui ont dû avoir lieu pour le mois de juin 2019 au titre de cette subvention sont à relever dans le bilan financier de l'exercice précédent.

Les aides, que nous recevons de la ComCom et des Mairies, ont permis de financer le fonctionnement du club (achat et entretien de matériel) comme les autres années, mais aussi le protocole sanitaire (produits désinfectants) lié au COVID et qui n'était pas budgétisé dans le prévisionnel.

### 23. Questions diverses :

**24. Je ne pourrai malheureusement pas assister à l'AG ce soir. Après un coup d'œil aux documents partagés, quelques dépenses de 2020 m'ont interpellées. Je veux parler des fournitures d'alimentation, des tee-shirts, déplacements missions, réception, organisation sorties plongées, hébergement.** A qui s'adressent toutes ces dépenses ? Personnellement je n'ai jamais assisté à une quelconque réception, ni mangé au frais du club, et la participation financière à l'unique sortie handi avec Stéphane et mon fils Lenaïck nous a été refusée. L'an passé Thierry Helmes et Nicole s'étaient démenés pour obtenir des subventions dans le cadre handi, je suis navrée que personne n'est repris le flambeau et je m'interroge sur les réelles motivations du club à développer la section. Avec Stéphane nous n'avons obtenu que des réponses évasives à ce propos, peut-être serait-il temps de faire un point sérieux sur le sujet histoire de savoir si nous pouvons ambitionner un avenir parmi vous ou si nous sommes voués à fonctionner de façon isolée, dans quel cas notre adhésion sera à rediscuter. En ce qui concerne cette année j'espère qu'un geste sera fait pour un remboursement au prorata du nombre de séances effectuées, c'est à dire très peu.

#### **Poste 6025 concernant l'alimentation 1018,20 euros:**

794,91euros Repas bénévoles lors de la journée baptêmes plage du Miradou en septembre 2019

134,11 euros Convivialité pour les jeunes qui ont obtenu le diplôme lors de la session SAVOIR NAGER et des différents intervenants : MNS et encadrement.

89,18 euros Repas des bénévoles pour la journée TIV

#### **Poste 625 Déplacement Missions : 934,61 euros**

200 euros : location du minibus pour la sortie Handi en septembre 2019 (financement sur la subvention de 2018-2019)

547 euros (358 euros Dugué S et 189 euros Bannet P) pour les frais engendrés pour le fonctionnement du club comme par exemple les déplacements à Claix pour l'entretien des blocs. Les intéressés en ont fait don à l'association que l'on retrouve en écriture 7713 libéralités perçues

170 euros location bus pour sortie club qui est en cours de remboursement sur cette année car la sortie a été annulée mais le chèque encaissé à tort par la Mairie de La Mure .

17,61 euros de remboursement de matières premières pour la soirée crêpes

### **Poste 607 / 707 recette vente de T-shirts de 20 euros**

Un T-shirts est distribué aux bénévoles qui aident à l'organisation des baptêmes. Cette année, l'achat a été pris en charge par Scubawind donc pas de dépense.

En recette, la vente du reliquat de T-shirts en stock des années précédentes a rapporté 20 euros.

### **6282 organisation de sortie, hébergements 14840 euros / 7581**

**950 euros** solde pour hébergement pour la sortie jeunes CODEP octobre 2019 (5 plongeurs mineurs + 2 encadrants + 3 accompagnants)

- 5081,66 euros hébergement+ restauration sortie Porquerolles sept 2019 (15 plongeurs + 2 accompagnants)
- 1266 euros sortie Handi oct 2019 (2 plongeurs handi +2 encadrants + 3 accompagnants)
- 1320 euros hébergement sortie CODEP juin 2020 qui a été remboursée et reportée.
  
- 6223 euros Hébergement + restauration + plongée pour 25 plongeurs et 5 accompagnants de la sortie club juin 2020 Cap croisette qui a été annulée / COVID et donc reportée sur 2021.

**Et 7581 en produit participation des adhérents aux sorties club** (comprend l'hébergement+ restauration, les plongées, location matériel, transport si besoin)

Remise des chèques et virements par les adhérents pour les sorties

- 5108 euros pour la sortie Porquerolles pour 17 plongeurs
- 986 euros sorties jeunes octobre 2019 (la différence vient de l'ajout pour location de matériel)
- 946 euros sortie Handi octobre 2019 (différence liée à prise en charge d'une partie des frais par la subvention)
- 3996 euros acompte sortie Bandol sur la saison 2020-2021 pour réservation hébergement + restauration + navette bateau + plongées et gonflage pour 20 plongeurs

Pour les sorties, les acomptes sont demandés pour la réservation des sites et donc répercutés immédiatement sur les adhérents inscrits aux sorties.

Les comptes sont donc inscrits sur deux saisons différentes (ex : acomptes de la sortie sept sont enregistrés sur la saison précédente).

Les frais de sorties sont intégralement reportés sur les adhérents, pas de bénéfice pour l'association.

## **25. Pour ce qui est du remboursement de l'adhésion faite d'ouverture de la piscine / COVID :**

Lorsqu'on adhère à un club associatif, c'est accepter de le soutenir. Tous les adhérents sont dans la même frustration. L'adhésion permet au club d'assurer ses dépenses diverses (matériel désinfection COVID, entretien et achat de matériel, location de la piscine et du local MAB,...) L'association fonctionne par le bénévolat, personne ne perçoit une indemnité de fonctionnement. Le CODIR discutera sur la possibilité de redistribuer le prorata du bénéfice lié aux adhésions et cela à la clôture de résultat en septembre 2021.

Pas de questions des membres présents en visioconférence.

Levée de séance à 19h45.

PV établi le 08-01-2021 en présence des membres.



Philippe AUGE Secrétaire



Philippe BANNET Président